

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil et webdiffusée ce mardi 12 décembre 2023 à compter de 19 h 00, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillères et conseillers suivants :

Monsieur Robert Julien	siège n° 1;
Monsieur Martin Roy	siège n° 2;
Madame Nathalie Michaud	siège n° 3;
Monsieur Pierre Deshaies	siège n° 4;
Monsieur Mario Brunet	siège n° 5;
Madame Annie Quenneville	siège n° 6;

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, M. Patrick Rodrigue, directeur général et M. Richard Michaud, trésorier et greffier adjoint.

La séance du conseil est webdiffusée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Pierre Deshaies, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2023-466 D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la Ville pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le programme des immobilisations de la Ville pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Pierre Deshaies, APPUYÉ par le conseiller Robert Julien et RÉSOLU unanimement :

2023-467 D'ADOPTER le programme des immobilisations de la Ville pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026 apparaissant sur le document intitulé « Programme des dépenses en immobilisations 2024 – 2025 – 2026 » dont copie est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le

budget de la Ville pour le prochain exercice financier et prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par le conseiller Robert Julien et RÉSOLU :

2023-468 D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2024 apparaissant sur le document intitulé « Ville d'Amos budget 2024 » dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, ledit budget pouvant être résumé de la façon suivante :

REVENUS		DÉPENSES	
Taxes	25 832 855 \$	Administration générale	5 628 740 \$
Compensation tenant lieu de taxes	4 137 200 \$	Sécurité publique	3 783 590 \$
Transfert	2 343 895 \$	Transport	9 179 645 \$
Services rendus	15 469 730 \$	Hygiène du milieu	5 054 440 \$
Imposition de droits	765 950 \$	Santé et bien-être	77 200 \$
Amendes et pénalités	306 000 \$	Aménagement, urbanisme et développement	2 233 275 \$
Intérêts	315 100 \$	Loisirs et culture	6 822 160 \$
Autres revenus	521 550 \$	Réseau d'électricité	9 476 640 \$
Affectations	534 800 \$	Frais de financement	1 755 540 \$
		Remboursement de la dette à long terme	5 485 150 \$
		Affectation	730 700 \$
TOTAL REVENUS	50 227 080 \$	TOTAL DÉPENSES	50 227 080 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune question.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 19 h 07.

Le maire,
Sébastien D'Astous

Le greffier adjoint,
Richard Michaud